



Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 19 avril 2016, le nom, le sigle et l'emblème de l'«Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
 - en allemand: Amt der Europäischen Union für geistiges Eigentum
 - en français: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle
 - en italien: Ufficio dell'Unione europea per la proprietà intellettuale
 - en anglais: European Union Intellectual Property Office

- b. le sigle
 - en allemand: AEUGE
 - en français: OUEPI
 - en italien: UUEPI
 - en anglais: EUIPO

- c. l'emblème



EUIPO
EUROPEAN UNION
INTELLECTUAL PROPERTY OFFICE

19 avril 2016

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle